



Pôle transitions et développement local

Décision n° 2023-267

Objet : Convention de tournage avec la société de production VEMA PRODUCTION pour un tournage le 20 octobre 2023

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de mettre en avant la ville de Sceaux par l'accueil de tournage,

Considérant l'apport médiatique offert par le tournage d'œuvres audiovisuelles dans la ville de Sceaux,

APPROUVE la convention avec la société VEMA PRODUCTION domiciliée au 46 avenue de Breteuil, 75007 Paris, représentée par son directeur de production M. Fabien BLONDEAU, relative au tournage qui se déroulera le vendredi 20 octobre 2023, 11 avenue Arouet, de 8h à 20h.

DECIDE de la signer.

Fait à Sceaux, le 3 octobre 2023



Philippe LAURENT